

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mardi 24 Février 2026 à 20h00 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 16 Février 2026.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Excusé : Hervé DELPUECH

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 13 Janvier 2026 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **Curage FPR (filtres plantés de roseaux) à la station d'épuration**
- **Réhabilitation des combles du bâtiment de l'école en logement**
- **Acquisition et vente de terrain à la Croix de Lasplagnes**

Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

II : Finances : Budget principal : vote du compte financier unique (CFU) 2025- Affectation du résultat 2025 / Budget eau et assainissement : vote du compte financier unique 2025 - Affectation du résultat 2025 / Délibérations fiscales :

M. le Maire propose au Conseil de reporter ce point au prochain Conseil en raison d'un dysfonctionnement de l'application CDG-D, via laquelle sont validés le CFU. M. le Maire regrette que l'adoption du CFU soit compromise avant les prochaines élections municipales en raison, pour la première fois, d'une problématique de logiciel informatique de la DGFIP. Il propose que si les éléments informatiques sont rétablis, le vote du CFU s'opère, comme chaque année électorale municipale sur notre commune, avant le 1^{er} tour de scrutin prévu le dimanche 15 mars prochain.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le report de ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

III : Syndicat des eaux Est Châtaigneraie :

M. le Maire informe le Conseil de la création du nouveau Syndicat des eaux Est Châtaigneraie, qui sera effective au 1^{er} Juillet 2026.

M. le Maire indique qu'il faudra désigner, une fois le nouveau Conseil municipal élu, les deux référents qui y représenteront la commune de Ladinhac.

IV : Aménagement de la mairie :

M. le Maire présente les devis mis à jour concernant la demande de Fonds Cantal Solidaire 2026

Le montant total de l'opération s'élève à 48 847.81€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de solliciter le Fonds Cantal solidaire 2026 auprès du Conseil départemental du Cantal pour la rénovation de la salle de conseil municipal.

Mobilier de la salle du conseil municipal

Marie-Ange SOUQUIERES sort de la salle.

M. le Maire présente au Conseil le devis de la société Interactive Papeterie concernant une table de réunion pour la salle de Conseil. Il s'agit d'un ensemble de tables pliables et modulables, qui pourront également être utilisées (sur place uniquement) lors de réunions d'associations.

Le devis s'élève à 2783.16 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis de la société Interactive Papeterie concernant une table de réunion, pour un montant de 2783.16 € HT.

M. le Maire présente au Conseil le devis de la société Interactive Papeterie concernant un support mobile pour écran TV, pour un montant de 297.44 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis de la société Interactive Papeterie pour un support mobile pour écran TV, pour un montant de 297.44 € HT.

Marie-Ange SOUQUIERES réintègre la salle.

V : Candidature à la reprise du commerce multiservices :

Monsieur le Maire présente la candidature de Madame Sandrine TILLY à la reprise du commerce multiservices situé 5 rue des commerces.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'assurer la continuité de l'activité commerciale au sein de la commune ainsi que l'intérêt local que représente le maintien de cette activité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- d'accepter la candidature de Sandrine TILLY pour la reprise du commerce dénommé Un Air de famille situé 5 Rue des Commerces 15120 Ladinhac.
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la finalisation de cette reprise, notamment la signature du contrat de location gérance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la candidature de Sandrine TILLY pour la reprise du commerce dénommé Un Air de famille situé 5 Rue des Commerces 15120 Ladinhac et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la finalisation de cette reprise, notamment la signature du contrat de location gérance.

VI : Commerce multiservices: Achat de matériel :

M. le Maire présente au Conseil la liste et les devis du matériel nécessaire à l'exploitation du commerce :

- Devis CMBH (matériel de cuisine) pour un montant de 643.50€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis de CMBH pour un montant total de 643.50 € HT.

VII : Logement communal :

M. le Maire informe le Conseil du départ le 15 Mars prochain de Mme Pauline Moles, résidant dans le logement situé au 5 Rue Jean Loubière.

M. le Maire propose au Conseil de proposer prioritairement ce logement à Mme Tilly, future gérante du commerce multiservices. M. le Maire rappelle la nécessité d'assurer des travaux avant installation d'un nouveau locataire (salle de bains et peintures notamment).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à proposer prioritairement ce logement à Mme Tilly.

M. le Maire informe le Conseil du départ le 1^{er} Juin prochain de Mme Charlotte REGIMBEAU, résidant dans le logement situé au 1 bis Chemin des écoliers. Ce logement sera remis en location dès le départ de Mme REGIMBEAU.

VIII : Curage FPR:

M. le Maire présente au Conseil le projet de convention AMO par CIT concernant les travaux de curage à la station d'épuration, pour un montant de 1 666.67 € HT.

Des travaux de curage du 2^{ème} étage du filtre planté de roseaux (nécessaires suite à la mesure de la hauteur des boues) sont prévus. Les boues seront envoyées au compostage suite à l'analyse des boues réalisées en 2025.

M. le Maire indique au Conseil qu'une consultation des entreprises est en cours et que le montant des travaux est estimé à 16 916.17 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention AMO avec CIT, pour un montant de 1 666.67 € HT.

IX : Réhabilitation des combles du bâtiment de l'école en logement :

M. le Maire présente au Conseil le projet de convention AMO par CIT pour un montant de 6 083 € HT.

M. le Maire indique au Conseil qu'une consultation d'entreprises est en cours pour l'audit énergétique du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention AMO avec CIT pour un montant de 6 083 € HT.

X : Acquisition et vente de terrain à la Croix de Lasplagnes :

Christelle GARRIGOUX sort de la salle.

M. le Maire propose au Conseil d'acquérir la parcelle AE87 appartenant à M. Jean-Paul VIALA et d'une surface de 28 m², au tarif de 5 € non recouverts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'acquisition de la parcelle AE87 appartenant à M. Jean-Paul VIALA, au tarif de 5 € non recouverts.

M. le Maire propose au Conseil de céder la parcelle AE89 appartenant à la commune et d'une surface de 21 m², au tarif de 5 € non recouverts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la cession de la parcelle AE89 à M. Jean-Paul Viala, au tarif de 5 € non recouverts.

M. le Maire propose au Conseil la signature d'une convention de servitude avec M. Jean-Paul VIALA sur la parcelle AE88 au profit de la commune, afin de régulariser l'accès à la STEP de la Croix de Lasplagnes.

Ceci nécessite une annulation de la délibération DE 2020_61.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la signature d'une convention de servitude sur la parcelle AE88.

Christelle GARRIGOUX réintègre la salle.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Demande de subvention :**

M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier concernant une demande de subvention de la part du collège Marcellin Boule de Montsalvy, afin de participer au financement du futur voyage à Lyon qui aura lieu du 9 au 12 Mars 2026 (pour les classes de 4ème). Pour information, quatre élèves résidant sur la commune sont concernés par ce voyage.

M. le Maire propose au Conseil d'attribuer la somme de 100 € soit 25 € par élève domicilié sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'attribution d'une subvention à hauteur de 100 € au collège de Montsalvy afin de participer au financement du voyage à Lyon des classes de 4ème du collège de Montsalvy.

✓ **Devis couvreur :**

M. le Maire présente au Conseil un devis de M. Nicolas MOSHLASKI, concernant divers travaux sur l'ensemble des toits des bâtiments communaux, pour un montant de 4376.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis de M. Nicolas MOSHLASKI, pour un montant de 4376.50 € HT.

✓ **Tour de garde des élections municipales du 15 Mars 2026 :**

8H-11H30 : Marie-Ange SOUQUIERES et Hervé DELPUECH

11H30-15H : Sylvie DELTRUC et Guillaume BOUROUMEAU

15H-18H : Christelle GARRIGOUX et Roland MAFFRE

Président du bureau de vote : Clément ROUET

Suppléante du bureau de vote : Monique CANTAREL

AGENDA:

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 12 Mars 2026.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22H.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.